

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Connaître les différents dispositifs de partage de la valeur
- ✓ Connaître et respecter les nouvelles obligations liées au partage de la valeur
- ✓ Connaître le régime de la prime partage de la valeur
- ✓ Connaître le régime de l'intéressement et de la participation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie 1 - Prime partage de la valeur

Bénéficiaires ; critères de modulation ; Périodicité du versement ; Régime social et fiscal ; Mise en place de la prime ; sanctions ; déclaration.

Partie 2 - Mise en place de l'intéressement

Champ d'application de l'intéressement : Entreprises concernées, principe de non-substitution aux salaires, durée de 3 ans, la formule d'intéressement et le calcul, Régime fiscal et social (forfait social), Le versement de l'intéressement

Partie 3 - Mise en place de la participation

Principes de l'épargne salariale, Quand mettre en place la participation ? Le cadre légal obligatoire, Calculer les effectifs pour déterminer le périmètre de la participation. Pourquoi mettre en œuvre la participation à titre facultatif ?

DO.8 - PARTAGE DE LA VALEUR OBLIGATOIRE : ANTICIPER SA MISE EN ŒUVRE

Publics et prérequis

Personnes en charge de la fonction RH, Direction

Aucun prérequis

Intervenants

Juristes en droit social

Consultants RH

Modalités

Intra sur-mesure ou interentreprises

Présentiel : 7 heures

Distanciel : 7 heures

Blended Learning : 7 heures

Tarifs

Inter

625€ HT /jour/personne

Intra (jusqu'à 12 personnes)

Sur demande

Demander un devis